



Harcelement parentale, pression morale

Par Sasa06330

Bonjour à toutes et tous,

Je sollicite vos conseils car la situation est très inquiétante.

Voici le contexte :

Je suis la conjointe du père d'Elisa, 16 ans, en garde alternée. Cette semaine, c'est chez nous.

Depuis 3 jours, sa mère envoie des messages menaçants, affirmant qu'elle portera plainte pour « vol » si Elisa ne rend pas les clés de sa voiture sans permis (qu'elle lui avait confiée).

Harcèlement moral & pression affective

Elisa est sous pression constante, culpabilisée et menacée pour récupérer les clés, ce qui l'a profondément bouleversée, surtout qu'elle nous affirme ne pas comprendre le motif de l'état abusif de sa mère (elle lui envoie des tas de message menaçant et la même traitée de 'pauvre fille').

Hier, elle a été retrouvée en sanglots, très anxieuse et en détresse émotionnelle.

Pour la laisser se calmer, nous l'avons autorisé d'aller chez une amie à elle.

Entre temps,

Malgré les messages du père d'Elisa demandant à la mère d'arrêter de harceler sa fille et de la menacer ainsi que mon message lui interdisant de venir à notre domicile et de respecter le tour de garde de mon conjoint ainsi que son autorité parentales, elle est venue avec son conjoint frapper à notre porte et nous menacer. J'ai appelé la gendarmerie et ils sont partis avant l'intervention des gendarmes,

et pendant ce temps, sa mère n'a pas hésité à se rendre chez cette amie sans autorisation, a fait un scandale, puis a repris la voiture en laissant Elisa rentrer seule, stressée et épuisée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous ne devez pas vous mêler d'une altercation entre la mère et la fille de votre compagnon. C'est lui qui peut éventuellement réagir et imposer le respect de sa période de garde.

Ce conflit est-il isolé ? répétitif ?

La garde alternée se déroule-t-elle dans de bonnes conditions le reste du temps ?

Le père peut saisir le JAF pour demander à modifier les conditions de résidence, des écrits, témoignages et certificats médicaux pour prouver le harcèlement sont indispensables. Sinon c'est juste un litige parent/ado, très fréquent malheureusement.

Par Isadore

Bonjour,

Et savez-vous pour quelle raison la fille de votre mari n'a pas voulu rendre les clés à sa mère (visiblement il s'est passé au moins trois jours avant qu'elles ne soient rendues) ?

La mère n'avait pas besoin de l'autorisation de quelqu'un pour se rendre au domicile d'un tiers récupérer ses clés.

Par kang74

Bonjour

Effectivement Yapadequoi a raison .

Seul le père et l'enfant peuvent réagir : m'enfin si la jeune fille n'est pas capable de laisser les clés de la voiture qui sont à sa mère avant de partir ET si vous encouragez cette attitude en victimisant la jeune fille, attendez vous à des problèmes ...

Ce n'est pas en exploitant la faille du conflit parental qu'un ado se portera mieux et il est assez incompréhensible que le père ne soit pas aller dans le sens de son ex en l'incitant en rendre ces clés tout de suite .

Enfin si vous voulez vraiment aller dans le sens de la jeune fille, vous pouvez assumer l'achat de la voiture (ou proposer d'en financer au moins la moitié ...)

Par Sasa06330

merci pour vos reponses, concernant les raison set bien Elisa est sur le tour de garde de son pere, et il a explicitement dis à la mere d'Elisa qu'elle n'est pas convié chez nous et qu'il geré la situation.

Elisa est chez nous depuis mercredi soir, la voiture lui a été confié avant qu'elle ne vienne chez nous cette semaine , entre temps sa mère lui demande de restitué le bien mais sans moyen de le faire elle s'impose chez nous plutot que d'attendre qu'elle soit chez elle, non nous n'etions pas d'accord pour confier un vehicule à Elisa, deja car nous n'avons pas le meme principe du merite , mais ce qu'il faut savoir c'est que cela fait 10 ans bientôt qu'elle remet en question l'autorité du pere l'ecartant de manière repété de l'education d'Elisa, nous subissons cela depuis trop longtemps aujourd'hui Elisa est grand elle est souffre, l'an dernier en a ete hospitalisé car elle a fait une crise comme quoi elle pensait au suicide comment vous dire que nous n'etions pas pret à comprendre les raison qui s'eclairissent de jour en jour, mon interet est et à toujours été celui de l'enfant, je me suis totalement soumise a la situation pour eviter les conflits, maintenant je suis mere aussi d'une petite fille de 3 ans qui me dit ce matin avoir fait des cauchemars et qui a été témoin de cette scene.

Par kang74

merci pour vos réponses, concernant les raison set bien Elisa est sur le tour de garde de son pere, et il a explicitement dis à la mère d'Elisa qu'elle n'est pas convié chez nous et qu'il gérait la situation.

La seule façon de gérer cette situation c'était de refuser que l'enfant amène sa voiture chez vous, ou de lui faire restituer le véhicule dès la première demande la mère .

Si cela avait été géré par le père dès le départ comme celà, la mère ne serait pas venue chez vous .

Si vous pensez que cette enfant est en danger, vous appelez le 119 il y aura une enquête sociale chez les parents pour faire le point sur la situation de l'enfant .

Si vous voulez la résidence habituelle de l'enfant pensant que le problème ne vient que de la mère (et pas d'un mal être comme celà peut se passer à l'adolescence voire d'un trouble psy) votre compagnon peut demander la résidence habituelle de l'enfant .

Mais il va falloir prendre en considération que l'enfant pusse ne pas adhérer à vos principes d'éducation et que cela perturbe aussi votre enfant d'y faire face .

Par Sasa06330

tres bien merci pour cette reponse, habituellemtn on l'a du mercredi au lundi une semaine sur deux , le probleme c'est que la mere avait deja confié le vehicule a Elisa et qu'elle était deja chez nous avec son véhicule au moment ou elle (sa mere) a demandé sa restitution. nous allons voir comment Elisa se sent si elle prefere qu'on fasse une garde équitable ou si elle veut continuer ainsi, je pense c'est elle la décisionnaire à ce niveau, et quand au pere il a rediger une convention parentale, avec comme point de rdv un endroit neutre sans qu'elle intervienne chez nous comme bon lui semble

Par yapasdequoi

Plusieurs remarques :

- Je ne crois pas que c'est l'enfant qui décide de son lieu de vie, même si à 16 ans elle peut exprimer des souhaits.
- Le père peut rédiger tout ce qu'il veut, il faut surtout que ce soit acté par un JAF.

Par Isadore

je pense c'est elle la décisionnaire à ce niveau

Si c'était elle la décisionnaire, il n'y aurait pas besoin de convention parentale. Mais elle est mineure, donc les décisionnaires ce sont ses parents, et à défaut le JAF.

Attention à ne pas lui faire porter une responsabilité qui n'est pas la sienne, ni de lui faire croire qu'elle peut prendre des décisions qui relèvent de ses parents.

Ses droits se limitent à donner son avis, que les adultes ne sont pas tenus de suivre.

le problème c'est que la mère avait déjà confié le véhicule à Elisa et qu'elle était déjà chez nous avec son véhicule au moment où elle (sa mère) a demandé sa restitution

Je ne vois pas où est le problème : la mère ne doit pas habiter très loin puisqu'il y a une résidence alternée. Il aurait été assez simple de demander à la mère de venir chercher les clés ou de convenir d'un rendez-vous que la jeune fille les lui remette, non ?

De ce que je comprends, la mère a mis une intense pression pour récupérer les clés, et de son côté le père n'a pas dédramatisé. Il me semble anormal qu'une adolescente finisse en larmes à cause d'une histoire qu'il aurait été possible de régler en trois coups de cuiller à pot.

Par yapasdequoi

Y a-t-il un rapport avec l'autre fil ?

"L'ex-compagne de mon conjoint a pris des photos de notre fille de 3 ans, qu'elle a croisé lors d'une sortie au parc, sans demander mon autorisation préalable, ma fille était sous la garde de ma nounou. Elle a ensuite transmis ces photos à sa propre fille (qui est la demi-sœur de mon enfant et ma belle-fille)."

Par Sasa06330

Merci pour ses réponses, oui exactes il y a un rapport on parle bien de la même personne.

Le problème c'est que tout aurait pu bien se passer si il y avait pas d'antécédent avec elle, le père lui a tout laissé par tranquillité (maison / voiture/ plu-value...) il a même donné une pension alimentaire conséquente(400€/ mois pour la garde d'un week end sur deux) on s'est retrouvé en situation précaire durant des années pour pouvoir payer cette pension puis on a convenu d'un accord parental pour voir Elisa plus souvent, je dis 'on' car malgré la pension versé Carine a souvent négligé sa fille. On avait un super terrain d'entente, et Carine a refait sa vie j'ai de mon côté pu faire mon enfant que je désiré tant, et elle aussi 1 an après à fais un enfant avec son nouveau compagnon, tout se passait à merveille, c'est compliqué d'instruire autant de données en si peu de caractère pour tout vous expliquer, j'ai jusqu'à même donner des vêtements de ma fille pour sa fille, des jouets et même des petits cadeaux... son conjoint est père de deux filles, ils ont perdu la garde de l'une puis de l'autre, et ça a commencé à dégénérer à partir du moment où elle voulait corrompre sa fille car elle a malheureusement toujours mal supporté le lien que j'ai avec Elisa, et ceux sans jamais dénigrer qui que ce soit, Elisa n'a jamais pris parti et j'ai toujours respecté ceci, sa mère a depuis toujours écarté Jean-Marie de l'éducation de leur fille, il a prit conscience de cela quand il a vu la furie par message au point de devoir la bloquer partout, et je suspecte qu'elle s'en prenne à sa fille car elle n'a plus de prise sur moi ou son ex mari, c'est une femme déterminée qui veut pousser les gens à bout, donc oui ça aurait pu se régler facilement mais lorsqu'on nous meprise à plusieurs reprises et qu'elle n'a aucun motif de punir sa fille en plus du fait qu'elle soit sous la responsabilité de son père mais aussi qu'elle soit muni d'un véhicule qu'on a pas, NOUS, demandé qu'elle ait, elle nous impose ses règles sans respecter les nôtres, nous ne voulons plus la voir chez nous. d'ailleurs pour qu'elle n'est plus accès à notre porte, quand on parle de jardin clos une chaîne avec un panneau propriété privée peu suffire à votre avis ? nous n'avons pas les moyens de faire poser un portail en métal merci d'avance pour vos réponses

Par kang74

Elisa se sent si elle préfère qu'on fasse une garde équitable ou si elle veut continuer ainsi, je pense c'est elle la décisionnaire à ce niveau, et quand au père il a rédigé une convention parentale, avec comme point de rdv un endroit neutre sans qu'elle intervienne chez nous comme bon lui semble

Donc si je comprends bien, vous accusez sa mère de maltraitance psychologique, de négligence pendant des années et qu'elle soit à l'origine des troubles de l'enfant mais le père n'a jamais rien fait à ce niveau là, et il n'est toujours pas prévu qu'il saisisse le JAF : il a des devoirs aussi à ce niveau là, non ?

Pas vous .

Pour le reste, la gamine a 16 ans, ce n'est pas elle qui sera à initiative de quoi que ce soit, mais elle devra donner son avis .

Pas sure , même en conflit avec sa mère, qu'elle apprécie votre vision des choses ou le fait de vouloir porter plainte contre sa mère pour une simple photo qu'elle lui a envoyée (vous fouillez donc son telephone?).

Un conseil : prenez du recul, ne vous en melez pas, laissez faire le père ... si tant est qu'il veuille bien gérer ce problème .

Ne pas agir est aussi un choix et vous ne devriez pas le porter .